



FMF-SPÉ

Fédération des Médecins de France
Spécialistes

Communiqué de Presse - Paris, le 16 mars 2026

ACCÈS AUX SPÉCIALISTES : DES CONCLUSIONS À NUANCER

L'étude récente de l'IRDES sur les inégalités d'accès aux spécialistes apporte un éclairage sur la répartition territoriale des cardiologues, dermatologues et ophtalmologistes. Elle s'appuie sur l'indicateur d'**accessibilité potentielle localisée (APL)**, qui vise à dépasser les simples densités médicales en intégrant l'activité des médecins et les temps de déplacement.

Des conclusions à interpréter avec prudence

Si cette approche présente un réel intérêt, ses résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence. L'APL mesure un volume de contacts médicaux sans tenir compte de la complexité des actes, du temps médical nécessaire ni des contraintes liées aux **plateaux techniques** indispensables à certaines spécialités. Elle repose en outre sur des données anciennes qui ne reflètent pas pleinement les évolutions récentes de l'organisation des soins.

Une répartition liée à des contraintes structurelles

L'étude insiste sur deux points : la répartition territoriale des spécialistes et le rôle des **dépassements d'honoraires** dans l'accès aux soins. Sur la répartition, il faut rappeler que la situation actuelle résulte largement de décennies de **numerus clausus restrictif**. Certaines spécialités nécessitent par ailleurs un accès direct à des **plateaux techniques** et à des organisations hospitalières structurées, ce qui rend difficile une répartition homogène sur l'ensemble du territoire.

En cardiologie, la surspécialisation croissante (coronarographie, rythmologie) conduit naturellement les praticiens à exercer à proximité de ces plateaux. Les gardes et la **permanence des soins** y sont souvent assurées par ces mêmes équipes. Une dispersion artificielle des spécialistes rendrait ces organisations beaucoup plus difficiles et pourrait fragiliser l'accès aux **soins urgents**.

La présentation de ces inégalités sous un angle parfois alarmiste ne doit pas faire oublier ces contraintes structurelles.

Une question centrale : la valorisation des actes

Concernant les **dépassements d'honoraires**, le débat ne peut être dissocié d'un problème majeur : la **faible valorisation de nombreux actes médicaux**. Pour beaucoup de spécialistes, les compléments d'honoraires permettent simplement de maintenir l'équilibre économique des cabinets face à l'augmentation des charges et des investissements.

La comparaison entre spécialités doit également être nuancée. Si les cardiologues exercent plus souvent en secteur 1, c'est aussi parce que leur activité comporte davantage d'**actes techniques mieux valorisés**. Ce n'est pas le cas de nombreuses autres spécialités, comme la dermatologie, dont l'activité repose essentiellement sur la consultation. Par ailleurs, beaucoup d'actes techniques n'ont pas été **revalorisés depuis plus de vingt ans**, ce qui fragilise l'équilibre économique de nombreux cabinets. Enfin, la question des dépassements d'honoraires ne concerne pas uniquement la médecine de ville. Des dépassements peuvent également exister dans certains établissements publics dans le cadre de l'activité privée hospitalière. Une analyse complète de l'accès financier aux soins devrait donc considérer l'ensemble des modes d'exercice.

Le rôle souvent oublié des organismes complémentaires

Enfin, la question des **restes à charge** ne peut être abordée sans évoquer également le rôle des organismes complémentaires. Les cotisations des **mutuelles** ont fortement augmenté ces dernières années, avec une hausse estimée à **plus de 20 % depuis 2022**, alors même que **près de 3 millions de Français vivent sans complémentaire santé**. Cet élément essentiel est pourtant largement absent de l'analyse.

Agir sur les causes réelles

Garantir l'accès aux spécialistes est un enjeu majeur pour l'équilibre de notre système de santé. Mais pour améliorer durablement la situation, la FMF-Spécialistes appelle à agir en priorité sur les causes réelles :

- la démographie médicale
- l'attractivité de l'exercice libéral
- la revalorisation des actes médicaux
- une meilleure régulation du rôle des organismes complémentaires

Source

IRDES – Questions d'économie de la santé n°305

« Inégalités spatiales et financières d'accessibilité à la médecine de ville en France » - Février 2026

<https://www.irdes.fr/recherche/2026/qes-305-inegalites-spatiales-et-financieres-d-accessibilite-a-la-medecine-de-ville-en-france-cardiologues-dermatologues-ophtalmologistes.html>

Contact presse :

Dr Florian Coromines

Psychiatre –Président FMF-Spécialistes

07 84 54 97 62

florian.coromines2@gmail.com



FMF-SPÉ

Fédération des Médecins de France
Spécialistes